

COMMUNE DE SAN NICOLAO (Haute-Corse)
SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI
Notaires associés
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 14 février 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Jean-Mathieu NICOLAI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription : Mr Hubert Pierre BONALDI et Mme Maryse Cécile CUCINIELLO, son épouse, en son vivant dt au jour de leur décès respectif, Mr à ANTONY (92160), 35 rue Alsace Lorraine et Mme à CHATENAY-MALABRY (92290), 10 avenue de Robinson. **Nés** : Mr à ALGER (ALGERIE), le 06/08/1932, Mme à ZERALDA (ALGERIE), le 27/01/1933. **Décédés** : Mr à PARIS 14 (75014) le 28/06/1999 et Mme à CHATENAY-MALABRY (92290) le 21/09/2023.

DESIGNATION DES BIENS :

UNE MOITIE INDIVISE DE :

COMMUNE DE SAN-NICOLAO (HAUTE-CORSE) :

Deux parcelles de terre cadastrées section F n°148 ldt GRIGGIA (35 a 50 ca) et n°162 ldt MONTACHIONE (11 a 28 ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Jean-Mathieu NICOLAI